

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue au centre communautaire à Lac-du-Cerf situé au 15, rue Émard, le **lundi 11 juillet 2022 à 19 h**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Nicolas Pentassuglia :

Daniel Guindon	Conseiller	Poste 1
Pierre Métras	Conseiller	Poste 2
Christian Gamache	Conseiller	Poste 3
Jacques De Foy	Conseiller	Poste 4
Pierre Raïche	Conseiller	Poste 5
Madame Roxanne Jeanson Bélisle	Conseillère	Poste 6

Sont également présents Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (par intérim) et François Landry, dont la nomination à titre de directeur général et greffier-trésorier est résolue lors de cette assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Nicolas Pentassuglia, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 00.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° 153-06-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et d'y apporter les modifications suivantes :

- Ajout du point 05.04 Contrat de déneigement MTQ

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :
 - 03.01 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022
 - 03.02 Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022
04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 04.01 Registre des comptes à payer au 30 juin 2022
 - 04.02 Registre des bons de commande au 30 juin 2022
 - 04.03 Registre des salaires du 29 mai au 2 juillet 2022
 - 04.05 Nomination du directeur-général et greffier-trésorier
 - 04.06 Changement de représentant à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

- 04.07 Changement de représentant au registraire des entreprises du Québec
 04.08 Délégation du responsable de l'accès aux documents d'organismes publics et de la protection des renseignements personnels
 04.09 Changement de représentant Clicsécur
 04.10 Embauche d'un surveillant de l'accueil au parc de la Biche
 04.11 Adoption de la convention collective 2022-2026 des employés municipaux
 04.12 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Ferme MAC
 04.13 Modification du taux de l'allocation pour usage de véhicules personnels
 04.14 Modification des heures d'ouverture de l'hôtel de ville
 05. TRAVAUX PUBLICS
 05.01 Affichage du poste d'inspecteur aux travaux publics et chauffeur-opérateur
 05.02 Octroi de contrat pour l'achat et l'installation d'une barrière au quai municipal
 05.03 Autorisation de dépenses pour réparations de la niveleuse
 05.04 Contrat de déneigement MTQ
 06. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 06.01 Démission de l'inspecteur à l'urbanisme et affichage de poste
 07. AVIS DE MOTION
 07.01 Modification du règlement 376-2021 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$
 07.02 Modification du règlement 324-126 concernant les droits d'accès aux parcs municipaux (autorisation des chiens tenus en laisse au parc La Biche)
 08. PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

Résolution n° 154-07-2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

Il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 13 juin 2022, tel que présenté en vertu des dispositions prévues au Code municipal.

ADOPTÉE

Résolution n° 155-07-2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 9 mai 2022, tel que présenté en vertu des dispositions prévues au Code municipal.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 156-07-2022**REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2022**

Il est proposé par le conseiller Pierre Raiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 30 JUIN 2022			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
CPA2200002			(619,72 \$)
P2200294			4 220,76 \$
M2200295			5 318,34 \$
P2200296	À	P2200299	8 530,74 \$
L2200300	À	L2200304	51 092,08 \$
P2200305			30 756,00 \$
P2200306			181,09 \$
M2200307	À	M2200308	2 705,85 \$
P2200309	À	P2200313	2 218,35 \$
C2200314			111,52 \$
L2200315	À	L2200316	1 799,87 \$
M2200317			64,39 \$
L2200318	À	L2200319	521,69 \$
L2200320			188,56 \$
M2200321			34,49 \$
P2200322	À	P2200323	645,54 \$
P2200324	À	P2200325	29 560,07 \$
M2200326	À	M2200329	2 851,25 \$
P2200330			60,00 \$
M2200331			60,00 \$
C2200332	À	C2200341	24 211,68 \$
L2200342	À	L2200344	28 274,51 \$
P2200345	À	P2200367	61 957,11 \$
TOTAL			254 744,17 \$

ADOPTÉE**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 11 juillet 2022

Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (par intérim)

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 157-07-2022

REGISTRE DES SALAIRES DU 29 MAI AU 2 JUILLET 2022

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement du registre des chèques salaires pour la période du 29 mai au 2 juillet 2022, totalisant 65 262,76 \$ représentant les chèques portant les numéros D2200238 à D2200299.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 11 juillet 2022

Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (par intérim)

Résolution n° 158-07-2022

REGISTRE DES BONS DE COMMANDES DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2022

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le registre des bons de commandes suivant :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1 ^{ER} AU 30 JUIN 2022			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB2200082			20 982,94 \$
ENB2200100			À VENIR
ENB2200109	À	ENB2200134	5 303,07 \$
TOTAL			26 286,01 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 11 juillet 2022

Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (par intérim)

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf**Résolution n° 159-07-2022****NOMINATION DU DIRECTEUR-GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT la démission de la directrice générale et greffière-trésorière Sophie Dionne et l’affichage de poste subséquent ;

CONSIDÉRANT qu’après avoir consulté les candidatures soumises, les membres du conseil municipal ont retenu celle de François Landry ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle et résolu à l’unanimité des conseillers présents de procéder à la nomination de Monsieur François Landry à titre de directeur général et greffier-trésorier en date 27 juin 2022.

ADOPTÉE

Résolution n° 160-07-2022**CHANGEMENT DE REPRÉSENTANT A LA CAISSE DESJARDINS DU CŒUR DES HAUTES-LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT la nomination de François Landry à titre de directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT la nécessité d’effectuer le changement de représentant à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides – Folio 601304 afin de désigner François Landry à titre de signataire de tous les documents et chèques en remplacement de Sophie Dionne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’effectuer le changement de signataire à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides pour le Folio 601304 afin de mandater François Landry, nouveau directeur général et greffier-trésorier, à titre de signataire pour tous les documents et chèques requis en remplacement Sophie Dionne.

ADOPTÉE

Résolution n° 161-07-2022**CHANGEMENT DE REPRESENTANT AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES**

CONSIDÉRANT la nomination de François Landry à titre de directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT que le Registraire des entreprises du Québec impose à toutes entreprises l’obligation de mettre à jour les informations la concernant dans les 30 jours suivant la date où survient un changement par le biais d’une déclaration de mise à jour courante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer le changement de représentant au Registraire des entreprises afin d'y ajouter François Landry à titre de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

Résolution n° 162-07-2022

DELEGATION DU RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET A LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRO, c, A-2.1 qui stipule que :

La personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la présente loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels.

Toutefois, cette personne peut désigner comme responsable un membre de l'organisme public ou de son conseil d'administration, selon le cas, ou un membre de son personnel de direction et lui déléguer tout ou partie de ses fonctions.

Cette délégation doit être faite par écrit. Celui qui la fait doit en transmettre un avis à la Commission d'accès à l'information.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déléguer la fonction de responsable de l'accès à l'information à François Landry, directeur général et greffier-trésorier;

et

de transmettre la présente résolution à la Commission d'accès à l'information (CAI) et d'y joindre le *Formulaire de désignation d'une personne responsable et de délégation de responsabilités dûment signé*.

ADOPTÉE

Résolution n° 163-07-2022

CHANGEMENT DE REPRESENTANT CLICSEQR

CONSIDÉRANT la nomination de François Landry à titre de directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer François Landry à titre de gestionnaire des services électroniques ClicSÉQR pour la municipalité de Lac-du-Cerf, NEQ 8813435813 et numéro d'identification 1006131693, l'autorisant à gérer le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité de Lac-du-Cerf conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier* pour les représentants

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

professionnels, à effectuer des actions au nom et pour le compte de l'entreprise dans le cadre de l'utilisation de ces services, notamment :

- transmettre à Revenu Québec la procuration, la résolution du conseil d'administration ou la convention unanime numérisée et accepter qu'elle tienne légalement lieu d'original;
- accepter les conditions d'utilisation de *Mon dossier* pour les représentants professionnels;
- déclarer que l'entreprise respecte les critères d'accréditation des représentants professionnels;
- accepter les conditions d'accréditation que l'entreprise doit respecter dans le cadre de l'utilisation de *Mon dossier* pour les représentants professionnels;
- déclarer que l'entreprise a informé, au préalable, les administrateurs, les dirigeants ou les associés qui lui sont liés qu'ils peuvent faire l'objet d'une vérification par Revenu Québec relativement aux critères d'accréditation lors de la demande d'inscription et d'accréditation de l'entreprise.

ADOPTÉE

Résolution n° 164-07-2022

EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT DE L'ACCUEIL AU PARC DE LA BICHE

CONSIDÉRANT que le poste de surveillant de l'accueil au parc de la Biche a été octroyé à contrat à des travailleurs autonomes au cours des dernières années ;

CONSIDÉRANT que la fonction occupée par le surveillant de l'accueil au parc de la Biche en est une d'employé salarié compte tenu de son lien de subordination et de la prescription de son horaire de travail ;

CONSIDÉRANT que la convention collective des employés de la municipalité prescrit un salaire et des conditions de travail pour les employés saisonniers et les employés étudiants ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Raiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le statut d'emploi du surveillant de l'accueil au parc de la Biche comme étant une « personne salariée étudiante » et de lui offrir le salaire et les conditions de travail prévue à la convention collective pour cette catégorie d'employés.

ADOPTÉE

Résolution n° 165-07-2022

ADOPTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2022-2026 DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la convention collective des employés municipaux de Lac-du-Cerf est échue depuis le 1^{er} janvier 2022 ;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

CONSIDÉRANT qu'une négociation a eu lieu depuis entre la partie patronale et la partie syndicale et que les employés syndiqués ont voté en faveur de celle-ci ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-du-Cerf fait face à des enjeux d'attraction et de rétention de main d'œuvre qualifiée et doit gérer les finances publiques de manière responsable ;

Il est proposé par la conseillère Roxane Jeanson Bélisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la nouvelle convention collective prévoyant notamment une hausse de salaire de 10% la première année et 2,5% les années subséquentes.

ADOPTÉE

Résolution n° 166-07-2022**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE DE \$5 000 A LA FERME MAC**

CONSIDÉRANT que le règlement 310-2014 relatif à un programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises admissibles prévoit une aide financière maximale de \$ 5 000 ;

CONSIDÉRANT que la Ferme MAC s'est qualifiée selon les termes du programme, notamment en matière de croissance et de création d'emploi et que son plan d'affaire est crédible ;

CONSIDÉRANT que la copropriétaire de l'entreprise est une cadre de la municipalité de Lac-du-Cerf et que celle-ci n'a participé à aucune délibération au sujet de l'octroi de l'aide financière ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil réunis en séance plénière ont analysé la demande d'aide financière avec objectivité ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 5 000 \$ à la ferme MAC.

ADOPTÉE

Résolution n° 167-07-2022**MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DE L'HOTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT qu'un poste temporaire a été créé à l'hôtel-de-ville pour supporter la direction générale en période de transition ;

CONSIDÉRANT que l'objectif de l'actuel conseil municipal est d'améliorer les services aux citoyens ;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les heures d'ouverture de l'hôtel de ville soient désormais de 9h à 12h et de 13h à 16, du lundi au vendredi.

ADOPTÉE

Résolution n° 168-07-2022

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE BARRIÈRE ÉLECTRONIQUE AU QUAI MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'un règlement municipal oblige aux usagers du Grand lac du Cerf et du Petit lac du Cerf de procéder au lavage de leur embarcation pour accéder aux lacs depuis le quai municipal ;

CONSIDÉRANT que le système mis en place présentement se base sur la bonne foi des usagers et ne permet pas une surveillance adéquate de la conformité à ce règlement ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Raiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat pour l'installation d'une barrière électronique permettant le contrôle des usagers des deux lacs susmentionnés, à l'entreprise Globaltech, pour les montants suivants :

Prix des équipements	15 890.00\$
Gestion de projet, livraison, programmation, mise en marche des équipements, formation	5 600.00\$
Grand total avant taxes :	21 490.00\$
Location des terminaux bancaires :	65.00\$ par mois
Frais de licences :	1 950.00\$ par année

et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer ledit contrat au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf. Les fonds requis proviendront du Fonds de lavage d'embarcations.

ADOPTÉE

Résolution n° 169-07-2022

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

AUTORISATION DE DÉPENSES EXTRAORDINAIRES POUR RÉPARATION DE VÉHICULES

CONSIDÉRANT que la rétrocaveuse, la niveleuse, le camion 10 roues et le camion 6 roues ont besoin de mise à niveau,

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense extraordinaire de 46 914,90 \$ pour diverses réparations sur lesdits véhicules auprès de l'entreprise Mécanique LS.

ADOPTÉE

Résolution n° 170-07-2022

ACCEPTATION DU CONTRAT DE DENEIGEMENT DU MINISTERE DES TRANSPORTS DU QUEBEC

CONSIDÉRANT que la municipalité procède au déneigement de la route 311 pour le ministère des Transports du Québec,

CONSIDÉRANT la hausse marquée du prix du carburant et des salaires,

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le contrat de déneigement offert par le ministère des Transports du Québec pour une valeur de 100 000 \$.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 381-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 376-2021 CONCERNANT LE TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

Un avis de motion est présenté par la conseillère Roxane Jeanson Bélisle qu'à la prochaine séance ordinaire sera soumis, pour adoption, le projet de règlement numéro 381-2022 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

Ce règlement entrainera un droit de mutation immobilière de 3 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$, soit le maximum permis par le Gouvernement du Québec.

Le projet de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1 du lundi au vendredi de 9 à 12h et de 13h à 16h h.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 371-2021 CONCERNANT LES DROITS D'ACCÈS AUX PARCS MUNICIPAUX**

Avis de motion est présenté par le conseiller Jacques De Foy qu'à la prochaine séance ordinaire sera soumis, pour adoption, le projet règlement numéro 382-2022 remplaçant le règlement 371-2021 établissant les tarifs à acquitter pour les droits d'accès aux parcs municipaux.

Ce règlement autorisa les chiens tenus en laisse au parc de la Biche, à l'exception de la plage municipale du Huard, communément appelée « plage Monseigneur ».

LEVÉE DE LA SÉANCE**Résolution n° 171-07-2022**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19h 53.

ADOPTÉE

Nicolas Pentassuglia
Maire

François Landry
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Nicolas Pentassuglia, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Initiales du maire

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-gt